



Les membres votant·es empêché·es peuvent se faire représenter par un·e autre membre de L'Heureux Cyclage au moyen d'un pouvoir écrit, un·e membre ne pouvant recevoir plus d'un pouvoir. Un pouvoir devra préciser explicitement l'émetteur·ice et le destinataire dudit document. Ils devront être adressés par courrier à la Collégiale au plus tard 48h avant le début de l'Assemblée Générale.

PROCURATION

Je soussigné·e (Prénom – NOM)

.....

En tant que membre individuel·le ou représentant·e dûment mandaté·e par :

☐ membre atelier :(Nom de l'atelier)

☐ membre CLAVette(Nom de la CLAVette)

☐ membre sympathisant(Nom de la structure)

donne mandat à : (Prénom – NOM – Structure) :

.....

☐ pour représenter ma voix lors de l'Assemblée Générale de L'Heureux Cyclage qui aura lieu le 12/04/2025.

Fait à, le/...../2025

Signature